



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/537

Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 1 et 12, de la copropriété située 142-144 rue Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 A 001 et 03441 B 001 - Opération 03441001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/537 - LYON 3E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON DES LOTS 1 ET 12, DE LA COPROPRIETE SITUEE 142-144 RUE CHARIAL, PREEMPTES PAR LA METROPOLE DE LYON, EN VUE DE LA REALISATION D'UN ESPACE VERT - EI 03441 - N° INVENTAIRE 03441 A 001 ET 03441 B 001 - OPERATION 03441001 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/5276 en date du 11 mars 2013, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un immeuble édifié sur la parcelle cadastrée DV 52 et situé 23 rue de l'Espérance à Lyon 3<sup>ème</sup>, pour un montant de 270 000 euros.

Par délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition du foncier ».

Par délibération n° 2018/4247 en date du 19 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un immeuble édifié sur la parcelle cadastrée DV 50 et situé 25 rue de l'Espérance à Lyon 3<sup>ème</sup>, pour un montant de 250 000 euros.

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulé « Aménagements Espaces publics & verts 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00012.

La Ville de Lyon est bénéficiaire d'un emplacement réservé inscrit au PLU-h sous le numéro 38 en vue de la réalisation d'un espace vert. Cet emplacement réservé, situé 142-144 rue Antoine Charial, 23 et 25 rue de l'Espérance, est constitué de cinq parcelles de terrains cadastrées DV 104, DV 105, DV 50, DV 51 et DV 52. Couvrant une superficie de 1 810 m<sup>2</sup> environ, il représente une véritable opportunité foncière pour ce secteur à forte densité urbaine et peu pourvu en espaces verts.

A la suite d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie centrale le 17 septembre 2020 et après avoir acquis les parcelles DV 52 et DV 50, la Ville de Lyon, soucieuse de poursuivre la stratégie d'acquisition foncière engagée sur cet emplacement réservé, a sollicité la Métropole de Lyon en vue d'exercer son droit de préemption urbain sur deux lots de la copropriété située sur la parcelle DV 104.

Le bien préempté est un appartement en rez-de-chaussée d'une surface de 45,37 m<sup>2</sup> constituant le lot 1 et de sa cave en sous-sol constituant le lot 12, situés dans la copropriété du 142-144 rue de l'Espérance. Cette copropriété est édifiée sur la parcelle de terrain précitée d'une superficie de 186 m<sup>2</sup>.

Ce bien, cédé libre de toute occupation, a été proposé à la vente par Madame Stéphanie Cuny au prix de 139 000 euros. Ce prix est conforme à l'estimation de France Domaine rendue dans son avis n° 2020-383V1300 en date du 10 novembre 2020.

Aux termes de la promesse de vente qui vous est présentée, il vous est proposé de racheter à la Métropole de Lyon le dit bien au prix de 139 000 euros.

L'acquisition de ces 2 lots de la copropriété située au 142-144, rue Antoine Charial 69003 Lyon pour un montant de 139 000,00 euros ainsi que les frais notariés estimés à 6 000,00 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Espaces Publics et verts 2015-2020 », programme 00012. Les frais de notaire sont à la charge de la Ville de Lyon.

Vu les délibérations n° 2013/5276 en date du 11 mars 2013, n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, n° 2018/4247 en date du 19 novembre 2018 et n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté de la Métropole de Lyon en date du 30 novembre 2020 ;

Vu la promesse d'achat ;

Vu l'avis n° 2020-383V1300 de France Domaine en date du 10 novembre 2020 ;

Madame la Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement ayant été consultée par courrier en date du 7 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## **DELIBERE**

1 – L'acquisition par la Ville de Lyon des lots 1 et 12 de la copropriété située 142-144 rue Charial à Lyon 3<sup>ème</sup> et cadastrée DV 104, préemptés par la Métropole de Lyon, au prix total de 139 000 euros, est approuvée.

2 – M. le Maire est autorisé à signer la promesse d'achat, l'acte authentique de vente à intervenir aux conditions précitées ainsi que tout document afférent à cette opération.

3 – La somme de 139 000 euros sera versée à la Métropole de Lyon pour lui permettre de régler le prix au vendeur.

4 – Le lancement de l'opération 03441001 « Acquisition des lots 1 et 12 au 142-144 rue Charial (préemption Métropole de Lyon) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012.

5 – Le cas échéant, les frais annexes inhérents à cette acquisition par préemption (frais d'huissiers, taxe foncière...) seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et

imputés à la nature comptable 62876, fonction 020, de l'opération FONACQUI, du programme FONCIERVDL.

6 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, frais notariés inclus, estimée à 145 000,00 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2015-1, opération 03441001 et sera imputée sur les chapitres 21 et autres, fonction 511, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 145 000,00 euros.

7 – La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €	Observations
03441A001	Appartement (lot 1)	45,37	2138	138 000,00	
03441B001	Cave (lot 12)		2138	1 000,00	
03444A001	Frais notariés – Appartement (lot 1)		2138	5 800,00	
03441B001	Frais notariés – Cave (lot 12)		2138	200,00	

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,

Grégory DOUCET